

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2016**

Après avoir constaté que le quorum est atteint avec la présence de onze Conseillers, Monsieur le Maire les remercie de leur participation et ouvre la séance du Conseil Municipal de ce jour.

Sont absents excusés :

Mme Nathalie DI LEONARDO qui a donné pouvoir à Mme Isabelle DESRIVIERS  
Mme Nathalie MANHES qui a donné pouvoir à M. Régis DARROT  
M. Marc ARMARGER  
M. Stéphane ROUVET

Monsieur le Maire donne lecture du registre des délibérations du Conseil Municipal du mercredi 27 janvier 2016. Le compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal du 27 janvier 2016 est adopté à l'unanimité.

Mme Claude MACCHABÉE est désignée secrétaire de séance.

### **1 - COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2015 : COMMUNE ET ASSAINISSEMENT :**

Monsieur Alain PEJOUX est nommé Président de séance.

Les résultats financiers de l'exercice 2015 ayant été présentés lors du précédent Conseil, Monsieur le Maire présente et commente les comptes administratifs.

#### **A) COMPTES ADMINISTRATIFS :**

##### **Compte administratif du budget communal :**

- Fonctionnement : résultat de clôture :	46 164,21 €
- Investissement : résultat de clôture :	220 040,25 €
- Restes à Réaliser :	
Dépenses :	819 574,00 €
Recettes :	580 052,00 €
Résultats :	<b>- 239 522,00 €</b>

##### **Compte administratif du budget assainissement :**

- Exploitation : résultat de clôture :	3 566,83 €
- Investissement : résultat de clôture :	0,83 €

Monsieur le Maire souligne la maîtrise des dépenses de fonctionnement malgré la baisse des dotations de plus de 8 000 € et la hausse des charges de personnel liée principalement à l'embauche d'un emploi d'avenir.

Après avoir demandé aux Conseillers Municipaux s'ils avaient des questions ou des remarques à formuler, Monsieur le Maire quitte la séance. Le Président de séance, Monsieur Alain PEJOUX fait procéder au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote les comptes administratifs.

#### **B) COMPTES DE GESTION 2015 :**

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion établis par Monsieur MASSON, Comptable de la Commune et signés par la Trésorerie Générale. Ces comptes n'appellent ni réserve, ni remarque puisqu'ils sont conformes aux comptes administratifs.

Pour information : Résultats des comptes du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

- Recettes :	2 149,35 €
- Dépenses :	2 051,80 €
- Résultats :	97,55 €
- Report 2014 :	3 229,67 €
- Résultat cumulé :	<b>3 327,22 €</b>

Les comptes Administratif et de Gestion seront votés par le CCAS.

## 2 - AFFECTATION DES RÉSULTATS :

### A) BUDGET COMMUNAL :

#### 1°) Détermination du besoin de financement :

Résultat d'investissement reporté (2014) :	-2 667,88 €
Résultat d'investissement 2015 :	222 708,13 €
Résultat cumulé d'investissement :	<b>220 040,25 €</b>

Restes à Réaliser :	Dépenses : 819 574,00 €	
	Recettes : 580 052,00 €	
	- 239 522,00 €	
		- 239 522,00 €

Besoin de financement : **19 481,75 €**

#### 2°) Affectation du résultat de fonctionnement :

Résultat de fonctionnement reporté (2014) :	1 531,27 €
Résultat de fonctionnement 2015 :	44 632,94 €
Résultat de fonctionnement 2015 caisse des écoles :	53,37 €
Résultat cumulé de fonctionnement :	46 217,58 €

**Affectation à la section d'investissement au Compte 1068**  
**« excédent de fonctionnement capitalisé » 19 481,75 €**

**Report du solde au compte 002**  
**« excédent de fonctionnement reporté » 26 735,83 €**

### B) BUDGET ASSAINISSEMENT :

#### 1°) Détermination du besoin de financement :

Résultat d'investissement reporté (2014) :	3 196,83 €
Résultat d'investissement 2015 :	- 3 196,00 €
Résultat cumulé d'investissement :	<b>0,83 €</b>

Besoin de financement : **0,00 €**

#### 2°) Affectation du résultat de fonctionnement :

Résultat de fonctionnement reporté (2014) :	3 914,59 €
Résultat de fonctionnement 2015 :	- 347,76 €
Résultat cumulé de fonctionnement :	<b>3 566,83 €</b>

**Affectation à la section d'investissement au Compte 1068**  
**« excédent de fonctionnement capitalisé » 0,00 €**

**Report du solde au compte 002**  
**« excédent de fonctionnement reporté » 3 566,83 €**

L'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité.

## 3 - DOSSIER FIC 2016 : RÉHABILITATION ANCIENNE ÉCOLE ET AD'AP :

Monsieur le Maire rappelle les nouvelles dispositions pour l'attribution du FIC 2016/2017/2018 marquées par la diminution du taux (25 % au lieu de 30 % précédemment) et la création d'un coefficient départemental de solidarité fixé à 0,92 % pour la commune d'Yronde et Buron. Ces nouvelles règles aboutissent à un taux de subvention de 23 % pour un montant maximum subventionnable de travaux de 390 000 € sur 3 ans.

Monsieur le Maire propose au Conseil de demander de bénéficier du FIC pour le financement de la réhabilitation du bâtiment de l'école (aménagement d'une nouvelle cantine, transfert du point lecture et de la salle du Conseil) et des travaux d'accessibilité des établissements recevant du public dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap).

La demande de subvention FIC se décomposerait ainsi :

- 2016 : première tranche des travaux de réhabilitation du bâtiment école et première tranche des travaux d'accessibilité pour un montant de travaux de 160 036 € (subvention attendue de 36 808 €)
- 2017 : deuxième tranche des travaux de réhabilitation du bâtiment école et deuxième tranche des travaux d'accessibilité pour un montant de travaux de 124 896 € (subvention attendue de 28 726 €)
- 2018 : autres travaux et troisième tranche des travaux d'accessibilité pour un montant de travaux de 105 068 € (subvention attendue de 24 165 €)

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la demande de subvention FIC proposée et l'inscription, pour 2016, d'un montant de 160 036 €.

#### **4 - POINT SUR LES TRAVAUX « CHANTIER ÉCOLE » :**

Les travaux de terrassement ont débuté le 9 février (entreprise CTPP). La construction du bâtiment va commencer. Des barrières englobant le multi-jeux vont être installées pour sécuriser le chantier pendant les travaux.

Le Conseil se prononce favorablement pour la souscription d'une assurance dommage ouvrage pour couvrir les travaux. Des devis vont être demandés aux assureurs.

#### **5 - OFFRE D'ACHAT DE 50 M<sup>2</sup> DÉPENDANT DE LA PARCELLE ZH 155 PAR TDF :**

TDF propose d'acquérir 50 m<sup>2</sup> de la parcelle ZH 155 située à Fontcrépon sur laquelle est implanté un pylône pour un montant de 18 000 €, hors frais de géomètre et de notaire.

Après discussion, le Conseil Municipal donne un avis favorable, à l'unanimité, à l'offre d'achat de TDF. Il propose également à TDF d'acquérir la surface nécessaire à l'accès au pylône, la vente de quelques m<sup>2</sup> supplémentaires étant préférable à la mise en place d'une convention de servitude.

#### **6 - RÉGIE GARDERIE : MONTANT DE L'ENCAISSE A PASSER DE 750 € A 1 000 € :**

Pour éviter un dépôt mensuel intermédiaire, Monsieur le Maire propose de fixer le montant de l'encaisse à 1 000 € au lieu de 750 € jusqu'alors.

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe le montant de l'encaisse de la régie garderie à 1 000 €.

#### **7 - QUESTIONS DIVERSES :**

##### **a) Approbation de l'attribution du marché proposé par la Commission d'appel d'offres pour le lot N°7 « Menuiseries intérieures » :**

La Commission a procédé à l'ouverture des plis le 1<sup>er</sup> février 2016. 7 offres ont été dépouillées. Après vérification du respect du cahier des charges, des pièces administratives, du mémoire technique et des références de capacité professionnelle, l'entreprise GRADWOHL à La Sauvetat a été retenue pour un montant de travaux HT de 17 251 €. Le Conseil Municipal approuve le choix de cette entreprise.

##### **b) Échange Vialle à Buron :**

Pour faire suite aux derniers échanges entre Monsieur Olivier Vialle et la Mairie, Monsieur le Maire propose de modifier la délibération prise le 5 octobre 2012 au sujet d'un échange de parcelles en accordant la prise en charge par la Commune des frais de notaire de l'échange concernant Monsieur Vialle. Après discussion, le Conseil Municipal donne son accord sur la modification de la délibération du 5 octobre 2012 proposée et pour la prise en charge des frais de notaire, par 11 voix pour et une abstention, M. Laurent Dopeux ne prenant pas part au vote compte tenu de ses liens familiaux dans ce dossier.

### **c) Jobs d'été :**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu deux candidatures de jeunes de la commune pour effectuer des travaux d'été.

### **d) Recensement :**

Monsieur Régis Darrot indique que les deux agents recenseurs, Madame Nathalie Beurrier et Monsieur Simon Ferri, ont terminé leur mission. Il les félicite pour leur compétence et leur implication. Les premiers éléments de l'enquête font apparaître une baisse de 10 habitants par rapport au dernier recensement, ce qui porte le nombre d'habitants à 653. Cette légère diminution s'explique par une hausse du nombre de personnes résidents aujourd'hui en EPHAD, par une hausse des résidences secondaires et par le fait que de nombreux jeunes (notamment ceux nés dans les années 1990 à fort taux de naissance) sont aujourd'hui comptabilisés sur leurs lieux d'études.

### **e) Projet de cession d'une parcelle communale :**

Monsieur le Maire précise que le tracé du PLU sur Fontcrépon classe aujourd'hui une parcelle communale en zone UG, donc constructible. Aussi, il porte à la réflexion du Conseil la possibilité pour la Commune de mettre en vente cette parcelle (environ 1 400 m<sup>2</sup>) pour permettre l'accueil d'une ou deux constructions sur le territoire et dégager ainsi un gain pour conforter les recettes communales pour les dossiers : construction de l'école et réhabilitation des anciens locaux. Le Conseil Municipal partage favorablement la proposition présentée.

### **f) Biens de section :**

Après avoir rappelé les nouvelles dispositions de la Loi N°2013-428 du 27 mai 2013 modernisant le régime des biens de sections et de leurs ayants droit, Monsieur le Maire propose, avec un objectif fondé sur l'intérêt général, de mettre en œuvre la procédure de transfert dans le patrimoine communal des biens de sections laissés en déshérence. Le Conseil Municipal donne un avis favorable au lancement de cette procédure.

### **g) Commission Chemins :**

La campagne d'élagage des chemins ruraux est prévue le **vendredi 18 mars 2016**, avec les agriculteurs et les volontaires.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu **mardi 29 mars 2016**.